

Plan de paysage et ressources de la butte de Montgé

Maîtrise d'ouvrage

Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile
de France (DRIEE)
10 Rue Crillon
75 194 PARIS cedex 04
Tél : 01.71.28.45.00

Maîtrise d'œuvre

COOPANAME (OMNIBUS) > paysagistes dplg,
mandataire

Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop

Responsable étude :
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

GENIE GEOLOGIQUE > géologue, co-traitant
10 rue Thimonnier – 42 100 St Etienne
Tél : 04.77.25.73.77 - Fax : 04.77.33.56.06
Courriel : 2g@geniegeologique.fr

ROUMET GUITEL, paysagiste, urbaniste et
environnementaliste, co-traitant
40 rue des Rouliers – 28 000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 – Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr

COMITÉ DE PILOTAGE N°4

du 18 novembre 2014

Nom	Fonction
M. HUMBERT	Sous-Préfet de Meaux
Mme FAGNON	Sous-Préfecture de Meaux, Bureau de l'animation et du développement des territoires
M. BESNARD	Maire de Cuisy
M. DURAND	Maire de Marchémoret
M. HIRAUX	Maire de Montgé-en-Goële
M. DUBOIS	Adjoint au maire de Montgé-en-Goële
M. DECUYPERE	Maire de Monthyon
M. PIERCOURT	Président du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroutte et de ses affluents
M. CHEVALIER	Président de l'Association ADEV 77
Mme PASQUIER	Syndicat de bassin de la Beuvronne, animatrice du Contrat de Bassin
Mme MORVAN	SAGE de la Nonette, animatrice du Sage
Mme CHUSSEAU	Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, - technicienne APEN
Mme SOUQ	CAUE 77, paysagiste
M. DE VOGEL	Société Knauf Plâtres, Directeur Technique Ouest Europe et Amérique du Sud
M. GREUZAT	Bureau d'études pour la Société Knauf Plâtres
Mme OECONOMO	DRIEE, inspectrice des sites et chargée de mission paysage pour la Seine-et-Marne
M. PELTEKIAN	DRIEE, chef du pôle paysage et sites
M. DOUCET	DRIEE, chargé de mission paysage régional
M. BARBERO	DRIEE, adjoint au chef du pôle carrières et explosifs est

M. RAFA	DRIEE, chef du pôle géologie et éolien
Mme RAMBAUD	DRIEE, adjointe au chef de service nature, paysage et ressources
M. LEFUR	DDT, Pôle aménagement
M. PERES	DDT, adjoint au chef de service territorial nord
M. ROYAL	Géologue, Génie Géologique
M. ROUMET	Paysagiste, urbaniste, environnementaliste- Roumet-Guitel
Mme LASANTE	Paysagiste, Omnibus
Mme JACQUOT	Paysagiste, Omnibus

ORDRE DU JOUR

- réponses aux questions soulevées lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2014 : fonctionnement hydraulique et continuités écologiques
- ateliers thématiques de travail sur le contenu du plan de paysage et ressources à 30/40 ans

M. HUMBERT, sous-préfet de Meaux, ouvre la séance et rappelle l'état d'avancement du plan de paysage et ressources. Il précise l'objectif de construire un plan à l'échéance de 30/40 ans compatible avec la portée des documents d'urbanisme.

Cette réunion comporte trois temps :

1. présentation des compléments d'informations
2. travail en atelier sur 3 thèmes pour définir les grandes orientations du plan
3. retour en comité pour la restitution des échanges d'ateliers et un débat

LES COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

Le fonctionnement hydraulique de la butte

Le bureau d'étude précise le fonctionnement hydraulique de la butte .

Les eaux qui proviennent de la butte de Montgé se partagent sur 4 bassins versants :

- la Beuvronne (au Sud ouest),
- la Thérouanne (au Nord Est),
- la Nonette (au Nord Ouest) et
- le ru de Rutel (au Sud Est).

Le bureau d'étude présente une synthèse des différentes études menées par les syndicats de gestion de ces bassins versants. Les cours d'eau ont en commun un lit en pleine campagne et rejoignent des espaces urbanisés plus en aval. Ils traversent des espaces cultivés caractérisés par une agriculture intensive qui a laissé peu d'espace pour le développement de la ripisylve, réduisant au minimum ces lisières essentielles pour les continuités écologiques et la présence d'une biodiversité des milieux humides.

Ces études n'établissent pas de lien spécifique entre chacun de ces cours d'eau et la butte. Elles mettent en avant la qualité médiocre de l'eau due aux pratiques agricoles et à l'utilisation de pesticides et préconisent des changements de pratiques dans ces domaines.

Le bureau d'étude indique que la part surfacique de la butte sur chacun de ces bassins versants est très faible. Elle est souvent inférieure à 1 % des surfaces.

On ne connaît cependant pas le comportement en détail des circulations d'eaux souterraines. Il serait nécessaire pour cela de disposer de données très précises sur la géométrie du substrat imperméable et notamment les couches de marnes sous le sable, actuellement inexistante. A partir de cette connaissance, on pourra évaluer les impacts hydrauliques en plus ou en moins et, sur la butte, reconstruire la surface des argiles sous les sables pour des écoulements souterrains identiques à ceux pré-existants.

Les continuités écologiques

Le bureau d'étude rappelle le cadre et les enjeux définis par le SRCE, notamment les préconisations et points de fragilités sur le territoire de la butte de Montgé.

Ainsi, la fonctionnalité de cette forêt repose sur :

- le maintien d'une taille suffisante pour assurer les déplacements et besoins des espèces
- les interconnexions entre les différents espaces refuges de la faune et de la flore, au delà de la butte

Les surfaces exploitées et celles remises en état, sur le site de la carrière du Bois des Sables sont représentées sur un plan tout au long de la durée d'exploitation ; la surface découverte, non végétalisée, est à chaque moment réduite au regard de la masse de l'ensemble de la forêt. Les principes d'exploitation et de reforestation sont, par ailleurs, essentiels pour limiter l'impact des sols découverts sur la biodiversité.

Le diagnostic a montré les relations fortes qui existaient entre la butte et les plaines. Ces espaces de contact sont des enjeux importants de la restauration de la continuité écologique. Ils deviennent, dans le cadre du plan de paysage et ressources, des leviers d'action à privilégier.

Le bureau d'étude décrit les différentes lisières de la butte qui peuvent être valorisées et augmentées :

- la forêt et les champs
- la forêt et les espaces habités
- la forêt et les activités industrielles
- les champs et les espaces habités
- les champs et les espaces d'activités industrielles...

Des déclinaisons possibles de ces continuités écologiques à l'échelle de la butte feront l'objet des ateliers qui suivent.

LE PLAN DE PAYSAGE ET RESSOURCES

Le contour de la surface qui sera exploitée pour le gypse à l'échéance du plan de paysage et ressources à 30-40 ans est représenté sur un plan selon trois scénarios : ciel ouvert, souterrain ou mixte.

La surface la plus réduite est celle correspondant au mode d'extraction à ciel ouvert. Compte tenu du faible taux d'extraction de la solution souterraine, l'exploitation est beaucoup plus rapide, et s'étend alors sur un espace affectant presque toute la butte.

Les surfaces correspondant à l'autorisation administrative actuelle d'exploiter seront nécessairement exploitées à ciel ouvert. Le choix du mode d'extraction porte limitativement sur les surfaces qui vont au delà de l'autorisation actuelle.

Compte tenu des conditions économiques actuelles pour l'extraction du gypse, des inconvénients de l'exploitation en souterrain liés :

- au contexte de la butte : faible épaisseur des masses de gypse et présence de lacunes karstiques
 - à la très faible mise en valeur de la ressource gypse (environ 20% du gisement)
 - aux risques techniques et humains attachés à cette technique
 - aux contraintes sur l'accès en surface pour le public
 - au risque d'une ré-exploitation ultérieure de la butte pour extraire le gypse restant
- et à la possibilité de réaliser un projet paysager soutenable selon le mode d'extraction à ciel ouvert, la réflexion sur la base d'une exploitation à ciel ouvert est privilégiée.

DEBATS :

M. Humbert confirme que le calendrier étant déjà fixé jusqu'en 2035, le scénario réaliste pour un plan à 30/40 ans est celui d'une exploitation à ciel ouvert .

Les élus de Montgé-en-Goële expriment leur accord pour une proposition qui laisse le territoire communal à l'écart d'une exploitation à ciel ouvert.

Aucune autre observation n'est formulée.

Mme Rambaud précise que le plan de paysage à élaborer sur ces bases reste à construire. Le périmètre d'étude de la carrière correspond à un périmètre maximal d'exploitation, tenant compte des conditions réelles d'exploitation et des autorisations à venir. Les ateliers auxquels le comité est convié, ont pour objectif de produire des pistes de travail sur l'ensemble des thématiques du plan.

TRAVAIL EN GROUPE

Le bureau d'étude propose de constituer 3 groupes de travail selon 3 thèmes :

- les paysages de la forêt sur la butte
- les paysages des lieux habités sur la butte
- les paysages des plaines autour de la butte

COMPTE RENDU DES ATELIERS DE TRAVAIL

LES PAYSAGES DE LA FORÊT SUR LA BUTTE :

Présents : M. PÉREZ (DDT), M. LEFUR (DDT), M. BESNARD (Maire de Cuisy), M. DECUYPÈRE (Maire de Monthyon), M. CHEVALIER (ADEV77), M De VOGEL (KNAUF), Mme CHUSSEAU (AEV), M. ROUMET (Roumet Guitel),

Le rapporteur, M. De Vogel, expose tout d'abord les représentations mentales attachées au paysage de la forêt : on vient y chercher une certaine lumière, des couleurs, des points de vue, des reliefs, une certaine végétation, pour des usages nombreux comme la cueillette, le sport ; la forêt propose des espaces entretenus et des espaces plus sauvages. Est réaffirmé l'attachement au maintien de la topographie de la butte, y compris par apports de matériaux.

Le groupe s'accorde sur les points suivants :

- la forêt telle qu'elle est aujourd'hui est à son développement maximal : elle ne doit pas aller plus loin.
- la forêt est "belle" avec des lieux différents à l'intérieur, des couleurs.

Des propos des maires de Cuisy et Monthyon sont rapportés : *"il n'y a rien à changer dans cette forêt, elle est très bien comme elle est". "Nous y avons fait des cabanes quand nous étions enfants", "nous y allons aux champignons, aux châtaignes".*

"Les lisières en épine noire sont bien pour le gibier". « Il ne faut pas que toutes les lisières soient trop bien tenues". "Par contre, en tant qu'agriculteurs, c'est nous qui entretenons les lisières". "Il est possible d'imaginer un groupe, une association qui gère ses lisières mais avec quelle ressource ?"

L'ONF rendra son plan de gestion en 2016 ; selon l'AEV, il y aura de quoi accueillir les visiteurs, ainsi que de réaliser des belvédères. La gestion prévue du massif en forêt de production n'impliquera cependant pas de coupe rase. L'AEV évoque, cependant, la mise en place d'une futaie régulière qui impliquera des coupes rases sur une "petite" partie au nord, du côté de Saint Thibault. L'ONF va produire une forêt cathédrale. Au sommet, on garderait les châtaigniers et on privilégierait le chêne sur la partie Est.

Actuellement, l'ONF est en train de réaliser des routes forestières en association avec l'exploitation des bois. Le groupe est demandeur d'une communication de ce plan de gestion par l'ONF et le propriétaire l'AEV avant que celui-ci ne soit définitif. Il serait bien d'ailleurs que l'ONF soit invité à ces réunions de comité de pilotage.

A Cuisy, la lisière est stabilisée par la prévision d'un équipement public, peut-être une école à terme, aujourd'hui terrains de sports pour les enfants.

Les vergers sont montrés comme importants sur la butte ; le fait qu'ils soient clos pour les protéger des sangliers engendre une discussion où certains participants rappellent que des vergers ou des jardins existent

sur la butte ne sont pas forcément clos.

LES PAYSAGES DES LIEUX HABITES SUR LA BUTTE :

Présents : M GREUZAT (Cabinet Greuzat), M DUBOIS (Adjoint mairie de Montgé-en-Goële), M HIRAUX (Maire de Montgé-en-Goële), M DOUCET (DRIEE), Mme OECONOMO (DRIEE), Mme JACQUOT (Omnibus)

Le rapporteur, M. Greuzat rappelle tout d'abord la dimension essentielle de la forêt exprimée par les élus de Montgé-en-Goële : l'accueil du public. Cette dimension est aujourd'hui largement développée : accueil de scolaires, de promeneurs... Le groupe met en garde toutefois sur les effets de ce fort attrait de la forêt ; les problématiques liées au stationnement et à la forte fréquentation sont à prendre en compte en termes d'aménagement et de sensibilisation du public.

Le groupe signale que le fait d'habiter en lisière d'une forêt est une contrainte acceptée par les gens. La discussion a porté sur une zone de 20-30 m, interface avec la forêt et les habitations, reconnue comme un espace où des actions sont possibles pour améliorer le cadre de vie des habitants. En général, l'implantation des maisons tourne le dos à la forêt. Le groupe se prend à imaginer des vergers, des espaces cultivés, des espaces d'accueil ou en lien avec la présence du poulailler collectif qui a vu le jour dans la commune de Montgé-en-Goële. Le groupe est attaché à des projets en appui sur la réalité économique et imagine même une nouvelle économie des lisières, avec des modalités de gestion à préciser.

Une approche globale mêlant économie, emploi, paysage, implication des habitants et des acteurs institutionnels, peut entraîner un potentiel de transformation important, dans le contexte actuel d'activités de retours à la terre .

LES PAYSAGES DES PLAINES AUTOUR DE LA BUTTE :

Présents : M HUMBERT, , M PIERCOURT (Syndicat Théroutte), Mme Morvan (Syndicat Nonette), M DURAND (Maire de Marchémoret), Mme SOUQ (paysagiste CAUE 77), Mme RAMBAUD (DRIEE), M RAFA (DRIEE), M PELTEKIAN (DRIEE), M. BARBERO (DRIEE), M ROYAL (2G Génie Géologique), Mme LASANTE (Omnibus)

Mme Rambaud, rapporte les discussions et exprime le regret de l'atelier sur l'absence de représentants du monde agricole, malgré l'invitation faite par la DRIEE auprès de la Chambre d'Agriculture.

Le groupe a exprimé son attachement au grand paysage ouvert qui caractérise le territoire ainsi qu'à la silhouette de la butte comme repère essentiel dans le paysage. Il signale son souhait de rétablir un équilibre entre des pratiques agricoles et une gestion qualitative des eaux des rus avec notamment la volonté de restituer des ripisylves pour limiter l'érosion des sols et constituer des abris pour le gibier des plaines. Le groupe souhaiterait la renaturation de certains tronçons de fossés et leur gestion à ciel ouvert.

Dans le cadre du SDRIF et compte tenu des limitations de constructibilité de la zone liée au bruit, ce territoire présente l'avantage d'un paysage stable. Aucune modification flagrante n'est donc prévue ici.

L'amélioration des limites entre les espaces cultivés et la forêt et entre les espaces cultivés et les lieux habités, ne doit pas entraîner de préemption des terres agricoles. Il s'agit plutôt de procéder progressivement, en associant les agriculteurs sur ces projets et en utilisant le biais des orientations d'aménagement et de programmation des plans locaux d'urbanisme.

CONCLUSIONS

M. Humbert clôture les travaux du comité en se réjouissant de l'intérêt des participants pour chaque atelier et de la richesse des contributions qui seront utilisées pour l'élaboration du plan. Il souhaite pour la prochaine réunion la reformulation des orientations de manière plus fine dans le plan d'action à 30/40 ans. La dernière phase de la démarche, devra ainsi « préciser les projets et atteindre le réalisme ».

Le prochain comité de pilotage aura à valider le plan, à une échéance prévisionnelle du mois de juin 2015. Un comité technique pourrait préparer ce comité de pilotage, et se tenir aux alentours de mars 2015.